

Centenaire de la Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

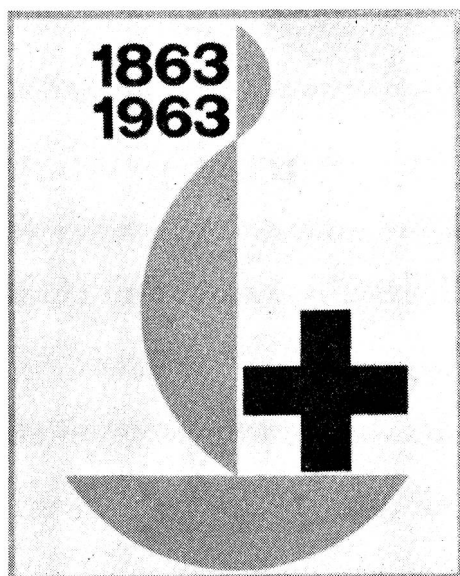
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE



INSIGNE OFFICIEL ET « MACARONS » POUR AUTOMOBILES

L'insigne du Centenaire en métal argenté et émail rouge destiné à être vendu pendant la période commémorative reproduit la marque distinctive du Centenaire: la flamme de la lampe à huile, flanquée de la Croix-Rouge symbolisant la Charité.

Cet insigne est vendu au prix de 1 franc pièce. Il peut être commandé au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, à Berne.

D'autre part, les douaniers suisses vendent actuellement aux automobilistes entrant dans notre pays des « macarons » transparents portant l'effigie du Centenaire qui peuvent également être obtenus au prix de 2 francs pièce au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, à Berne.

JOURNÉE COMMÉMORATIVE DU CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE EN SUISSE

LE PREMIER SEPTEMBRE 1963

PROGRAMME OFFICIEL

Les manifestations qui seront organisées à Genève le 1^{er} septembre 1963 dans le cadre de la Journée commémorative du Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse seront publiques, à l'exception de la Cérémonie solennelle qui se déroulera au Grand Théâtre entre 10 h 15 et 12 h. De larges extraits de cette manifestation toute-fois seront télédiffusés.

La **Cérémonie solennelle** débutera à 9 h à la Promenade des Bastions, devant le Palais Eynard où se rassembleront les chefs des délégations et les invités officiels. Après la lecture de la « Proclamation solennelle » aura lieu la remise du drapeau du Centenaire au président. Le cortège s'ébranlera à 9 h 50, précédé du drapeau du Centenaire et des bannières nationales et de Croix-Rouge des pays participants. Un hisser des drapeaux aura lieu à 10 h sur la place Neuve.

La **Minute du Souvenir** se déroulera à l'issue de la Cérémonie solennelle, soit à 12 h 30 devant le Monument Henry-Dunant, à la promenade des Bastions. Cette manifestation, qui comportera la pose d'une couronne et un hommage prononcé par le président de la Croix-Rouge suisse sera annoncée par une sonnerie de cloches générale dans toute la ville de Genève.

L'après-midi, un **Cortège** quittera la promenade des Bastions à 16 h pour se rendre au Parc des Eaux-Vives où les « Juniors » de la Croix-Rouge présenteront, dès 17 h environ, une Ronde-Cantate spécialement créée par MM. Maurice Zermatten, écrivain, et Jean Dætwyler, compositeur. En cas de mauvais temps, il se rendrait à la patinoire des Vernets.

La Journée se terminera par un grand **pique-nique** et une **soirée populaire et folklorique** qui auront lieu dès 18 h 30, au Parc des Eaux-Vives.